

ASKBTP



4^{ème} COURSE DE CÔTE DE KARTING D'OLMICCIA 12 MAI 2018

RÈGLEMENT PARTICULIER

□ ARTICLE 1 – ORGANISATION

L'Association Sportive de Karting du Bâtiment et des Travaux Publics et le Team GRT SQUADRA CORSA organisent le 12 Mai 2018, avec le concours de :

• La Municipalité d'OLMICCIA

Une épreuve karting dénommée : 4ème COURSE DE CÔTE DE KART D'OLMICCIA

Le présent règlement a été approuvé par la Commission Régionale de Karting et enregistré à la F.F.S.A. sous le permis d'organisation n° en date du.

□ ARTICLE 2 – PROGRAMME DE L'EPREUVE

> Article 2.1 Horaires :

Clôture des engagements le mardi 8 Mai à minuit le cachet de la poste faisant foi.

Publication de la liste des engagés le 10 Mai 2018.

Les vérifications administratives et enregistrement du matériel auront lieu le : Samedi 12 Mai 2018

ADMINISTRATIF : Parking Départ de 07h00 à 08h30

ENREGISTREMENT DU MATÉRIEL : Parking Départ de 07h00 à 08h30

> Article 2.2 Essais :

Il est prévu 2 montées d'essai le Dimanche matin, sauf cas de force majeure, dont une obligatoire (1ère montée non chronométrée)

Les essais auront lieu de 09h00 à 10h00 et 11h00 à 12h00

> Article 2.3 Course :

La compétition commencera à partir de 13h30

Elle s'effectuera en 2 montées. Seul le meilleur temps sera retenu pour le classement (sauf cas d'ex-aequo voir article 10) Réunion des officiels sur la ligne de départ à 13h15

Les concurrents devront être sous les ordres du Directeur de Course à partir de 13h30 sous peine de se voir refuser le départ Départ à 14h30 1° Monte 14h30 à 15h30 2° Monte 16h30 à 17h30

□ ARTICLE 3 – CONDITIONS D'ADMISSION DES CONCURRENTS

L'épreuve est ouverte aux licenciés FFSA titulaire d'une licence compétition en cours de validité et aux pilotes licenciés d'un pays de l'Union Européenne ou assimilé

□ <u>ARTICLE 4 – CONDITIONS D'ADMISSION DES KARTS</u>

Épreuve interdite au moins de 15 ans.

Le nombre de karts admis est fixé à 80

Cette épreuve est autorisée uniquement aux karts des catégories suivantes : KZ2, ROTAX MAX, SENIOR, MASTER, OPEN, TTI

Pneumatiques: homologuées CIK-FIA prime option

□ ARTICLE 5 – ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

ASKBTP 42 avenue Gallieni 06000 Nice

Jusqu'au mardi 8 Mai 2018 à minuit le cachet de la poste faisant foi.

Pour être valable, la demande d'engagement doit obligatoirement être accompagnée du montant des frais de participation s'élevant à 90 € avec la publicité des organisateurs

En cas de forfait le concurrent devra le signaler par écrit à l'organisateur avant l'ouverture des vérifications administratives au plus tard le Samedi 12 Mai à 07h00 pour pouvoir prétendre à un remboursement partiel de son engagement (déduction faite d'une somme forfaitaire de $10 \in$)

ARTICLE 6 – MESURES ET DISPOSITIFS DE SÉCURITÉ

(Voir réglementation générale – commission régionale de Karting)

ARTICLE 7 – ASSURANCES

L'organisateur a souscrit une assurance garantissant les risques C et D

ARTICLE 8 – DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

L'épreuve aura lieu sur la : D268 Commune de : D'OLMICCIA

Départ : route accès a la centrale EDF de Rizzanesse

Longueur du parcours : 2km200 mètres

Pente movenne: 5 %

Procédure de départ : Dans l'ordre décroissant des numéros par catégorie

> Départ arrêté pour karts avec boite à vitesse Départ lancé pour karts sans boite à vitesse

Modalités de retour au départ : descente par la route de course

Parc Assistance : sur la place Parc départ : avant ligne de départ Parc arrivé : 200 m après ligne d'arrivée

Parc d'assistance disponible à partir du JEUDI SOIR AUCUNE Réservation d'emplacement avant.

ARTICLE 9 – SIGNALISATION

La signalisation sera celle indiquée dans le Règlement Sportif National.

ARTICLE 10 – CLASSEMENT

Le classement s'effectuera en tenant compte du meilleur temps réalisé par chaque concurrent.

Si deux concurrents sont ex-æquo les temps des essais serviront à les départager. En cas d'ex-æquo si un concurrent n'a pas effectué une des deux montées (quelles qu'en soient les raisons), le concurrent ayant effectué les deux montées sera crédité du meilleur temps.

Les classements provisoires seront affichés au tableau d'affichage officiel 30 minutes après le passage du dernier kart sur la ligne d'arrivée.

Ils seront établis de la manière suivante :

- 1 classement général
- 1 classement par catégorie
- 1 classement féminin

ARTICLE 11 – RÉCLAMATIONS

Les réclamations se rapportant à la compétition doivent être adressées au Directeur de Course dans les délais impartis, conformément à l'article 41 du Règlement Sportif National

ARTICLE 12 – COUPES ET DOTATIONS

Une coupe sera remise aux

3 premiers du scratch

1 premier de chaque catégorie

La dotation s'effectuera sur place, 30 minutes après l'affichage des résultats définitifs. Les concurrents absents à la distribution des prix perdront tout droit aux prix.

ARTICLE 13 – OFFICIELS

DIRECTEUR DE COURSE: DIRECTEUR DE COURSE ADJOINT: Évelyne COMOGLIO Jean-Michel HUREZ

Licence n° 161804 Licence n° 51594

COLLÈGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS:

DENIZOT Luc **MEMBRE**

Licence n° 218675

MEMBRE

Licence n°

MEMBRE

Licence n

COMMISSAIRE TECHNIQUE: INFORMATIQUE:

AMBULANCE:

René NENCIOLI Luc DENIZOT

Licence n° 95555 Licence n° 218675 Licence n° 40190

RESPONSABLE DES COMMISSAIRES: MÉDECIN:

Daniel FINE Marie Laure FERRANDI

AMBULANCE RICCI

AVEC L'AIMABLE PARTICIPATION DE MESDAMES ET MESSIEURS LES COMMISSAIRES